

CONVENTION PERSONNALISÉE

Jeunes Installés

Depuis 2012, FODSA-GDS Aveyron propose un accompagnement de tout les jeunes installés du département.

Le jeune installé est un(e) nouvel éleveur de notre département, adhérent au GDS Aveyron et de moins de 40 ans.

UN DOUBLE PARTENARIAT



**JEUNE INSTALLÉ
ET GDS LOCAL**

50%

des cotisations sanitaires de l'année de la signature de la convention.

200€

de forfait valable 3 ans sur des analyses et actions sanitaires*.

**JEUNE INSTALLÉ ET
GDS AVEYRON**

Une visite d'élevage

chez chaque nouvel installé réalisée par une conseillère sanitaire :

- Informations sur les principales missions du GDS Aveyron.
- Echanges sur la situation sanitaire de l'élevage et l'origine souvent multifactorielle des maladies (alimentation, bâtiment, conduite du troupeau, etc.).



Pour signer cette convention, rendez-vous à la réunion annuelle de votre GDS local.

*Remboursement **sur présentation de factures d'analyses à envoyer à contact.gds12@reseaugds.com :**

- Factures d'analyses du laboratoire concernant la recherche de diverses pathologies (BVD, IBR, Besnoitiose, Paratuberculose, Néosporose, Border Disease, Paratuberculose caprine, Visna Maedi, Avortements, parasitisme)
- Factures d'analyses d'achat (Pack Intro)
- Autres : visite d'élevage en lien avec l'Approche Sanitaire Globale (ambiance des bâtiments et santé du troupeau), analyse d'eau, collecte des déchets de soin, etc.

Fédération des Organismes de Défense Sanitaire de l'Aveyron

181 avenue des Ebénistes – PA Bel Air – 12032 RODEZ CEDEX 9

05 65 42 18 92 – contact.gds12@reseaugds.com – www.fodsa-gds12.fr

